

**CONTRIBUTION TO A REFLECTION ON LOCAL DEVELOPMENT IN ALGERIA**

**CONTRIBUTION A UNE REFLEXION AYANT TRAIT AU DEVELOPPEMENT LOCAL EN ALGERIE**

**Djamel torqui GODIH**

*Université de Mostaganem*  
[godihdjamel@hotmail.fr](mailto:godihdjamel@hotmail.fr)

**\*Mohammed LAZREG**

*Université de Sidi bel abbés*  
[m.lazreg222@yahoo.fr](mailto:m.lazreg222@yahoo.fr)

**Reçu le :** 24/12/2018 **Accepté le :** 18/05/2019 **Publication en ligne le:** 10/06/2019

**ABSTRACT:** The Algerian commune can only envisage its destiny and its future, by assessing its potentialities and its assets and by transforming its weaknesses of the hour into the forces of tomorrow. The solutions to these problems as well as the execution of the important missions which are incumbent on the local authorities require from them the implementation of means among other financial. Local development is a formidable and effective weapon that modern nations are implementing to deepen and maintain their economic and technological supremacy. It is therefore an adequate solution for an economic emergence. The central objective of our article is to highlight the tools and the fundamental levers for a harmonious local development in Algeria.

**KeyWords:** Local development, Commune, Local government, Good governance, Development of project territories, Decentralization

**JEL Classification:** P32, O12.

**RESUME :** La commune algérienne ne peut envisager son destin et son avenir, qu'en évaluant ses potentialités et ses atouts et en transformant ses faiblesses de l'heure en forces de demain. Les solutions de ces problèmes ainsi que l'exécution des missions importantes qui incombent aux collectivités locales exigent d'elles la mise en œuvre de moyens entre autres financiers. Le développement local est une arme redoutable et efficace que les nations modernes mettent en œuvre pour creuser et maintenir leur suprématie économique et technologique. Il constitue de ce fait, une solution adéquate pour une émergence économique. L'objectif central de notre article est de mettre en exergue les outils et les leviers fondamentaux pour un développement local harmonieux en Algérie.

**Mots clés :** Développement local, Commune, Collectivité locale, La bonne gouvernance, Le développement des territoires de projets, Décentralisation.

## **1. INTRODUCTION :**

La commune algérienne ne peut envisager son destin et son avenir, qu'en évaluant ses potentialités et ses atouts et en transformant ses faiblesses de l'heure en forces de demain.

(Lamiri, 2013) met en relief la question suivante « qu'on fait les ex pays socialistes qui ont réussi à construire une économie de marché efficace et dynamique ? La chine, la Pologne, le Vietnam...On améliore toujours les analyses des paramètres de réussite et d'échec ; ils sont nombreux ; mais Il ya un aspect qui est remarquable et commun à la majorité de ces réussites : la décentralisation et le développement local. Les succès chinois sont dus aux qualifications humaines et surtout au processus de décentralisation ; une commune Chinoise est une belle machine décentralisée dotée de ressources humaines qualifiées qui planifient leurs propre développement, négocient les investissements internationaux, créent des entreprises, des emplois et multiplient la richesse et le bien être ; si bien que plus de 50% des exportations chinoises proviennent d'entreprises locales fortement décentralisées, il est rare de nos jours qu'un pays améliore sa compétitivité et se développe avec un système économique hyper-centralisé ». Beaucoup de voix d'économistes s'élèvent de nos jours pour réclamer des plans de développements locaux et régionaux ; Cela implique de mettre en place un vaste chantier de restructuration de l'Etat. La construction d'une économie plus diversifiée et moins dépendantes des performances du seul secteur de la production et des exportations d'hydrocarbures est indispensable, aussi le développement local constitue une véritable porte de sortie pour une émergence économique en Algérie. (Rahmani, 2009) met en lumière qu'aujourd'hui, et de plus en plus dans le monde moderne ; l'exigence de la qualité du service public conduit les communes comme les entreprises ; à, perfectionner sans cesse leur gestion. (Khelil, 2011) souligne que dans la configuration du monde d'aujourd'hui, l'Etat se retire progressivement de la gestion directe de l'économie, pour se consacrer aux missions stratégiques d'animation, d'organisation et de régulation du développement économique et social du pays. Dans ce cas, qu'elles seraient les nouvelles missions à confier aux communes, jusque là plus ou moins associés à la gestion directe assurée par l'Etat ? C'est nécessairement de la réponse à cette question, que dépendront les mutations structurelles et fonctionnelles à envisager, pour cette collectivité. Force est d'admettre qu'aujourd'hui se dégage un consensus général auprès des décideurs à différents échelons de responsabilité, sur la nécessité de recherche d'un nouveau mode de conduite du processus de développement économique et social, au niveau local et des affaires publiques d'une manière générale estime (Khelil, 2011). Pour une dynamique économique capable de faire sortir L'Algérie de la rente pétrolière et permettre une diversification économique, il est important pour les pouvoirs publics de mettre en œuvre une politique de développement local harmonieuse.

**C'est donc un double questionnement qui va structurer notre modeste contribution à travers cet article :**

- Quels sont les principaux outils du développement local en Algérie ?
- Quels sont les leviers fondamentaux à mettre en œuvre pour une émergence du développement local en Algérie ?

Pour pouvoir répondre à cette problématique, nous avons structuré notre article en plusieurs axes fondamentaux qui seront développés ci-dessous.

## **2. LE DEVELOPPEMENT LOCAL : LE CADRE CONCEPTUEL ET THEORIQUE**

### **2.1. Qu'est ce que le développement local ?**

(Gouttebel, 2003) souligne que le développement local peut se définir comme un processus utilisant les initiatives locales à l'échelle des collectivités comme moteur de développement économique. (Benko, 2001 ; Greffe, 2002 ; André, 2002 ; Polèse, 1999 et al) mettent en exergue que le développement local est un concept multidimensionnel qui englobe toutes les dimensions d'une collectivité territoriale qu'elles soient économique, sociale, politique, culturelle, physique ou administrative.

Aussi, le développement local est un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de la vie de ses résident ; C' est donc une stratégie de développement orientée vers l'action qui valorise les potentiels locaux, mise sur les acteurs locaux et la dynamique qui les anime, et interprète et tire avantage des politiques gouvernementales.

### **2.2. Les théories du développement local**

Nous ne pouvons faire une recension exhaustive de ces théories, tâche impossible à réaliser dans notre article, au vu de l'importance de la littérature à ce sujet. Notre inclinaison personnelle nous conduit à mettre en relief les grandes lignes ayant trait aux théories en question.

Les années 70 ont vu apparaître de nouveaux pôles régionaux dans divers pays Européens dont l'essor se prêtait difficilement à une interprétation par les théories classiques. Selon elles, le développement s'inscrit dans une dynamique mondiale ou s'explique par des facteurs généraux : technologie, organisation et stratégies industrielles, etc. Les premiers travaux sur les régions en plein essor devaient au contraire mettre en avant des analyses territorialisées de l'innovation et de l'organisation économique et social. Selon eux, le succès et la croissance de régions industrielles seraient essentiellement dus à leur dynamique interne. Au cours des années 80 et 90, l'ensemble des sciences sociales et économiques s'intéresse aux questions liées au territoire : développement et déclin des villes et des régions, globalisation, localisation et déplacement des activités économiques, concurrence entre les régions, les nations et les grands espaces.

Pour (Benko ,2000) on peut distinguer plusieurs grandes catégories de recherches.

#### **2.2.1. Les recherches sur les districts industriels**

Les districts industriels ont été étudiés a partir des années 70 par des économistes italiens notamment : Becattini, Bagnasco, Triglia ; Brusco ... Leurs travaux s'articulent autour du concept défini par Alfred Marshal économiste anglais et ont porté sur ses

systèmes de PME d'Italie centrale entre Rome et la plaine du Po ; Parmi leurs apports théoriques : le caractère socialement endogène du développement ; Ces travaux ont été prolongés dans les années 80 par ceux de Michael J Piore et Charles F Sabel : selon lesquels le district industriel est un cas particulier de district . En France par Claude Courlet et Bernard Pecqueur ainsi que par Jean Pierre Gilly.

### **2.2.2. L'approche par les « coûts de transaction »**

Cette approche initiée par Ronald Coase et Olivier Williamson relatives à la division du travail et aux effets externes d'agglomération. L'organisation industrielle arbitrerait entre les coûts d'organisation internes à la firme et les coûts de transaction entre firmes. Autrement dit, une firme peut avoir intérêt à sous-traiter une partie de sa production si les coûts de transaction (engendrés par les transports, les communications, la transmission des instructions etc.) sont inférieurs aux coûts engendrés par une production en interne. Or, l'agglomération de firmes en un même lieu minimise les coûts de transaction. Alors que la concentration caractéristique des grandes entreprises permettait d'envisager des économies d'échelle, les économies réalisées grâce à la proximité des entreprises permettent de privilégier la flexibilité du système productif. Une forme spécifique des districts fut étudiée par les économistes, géographes et sociologues, sous le nom de « technopoles ». Celle-ci peuvent être créées aussi bien par une politique industrielle volontariste (Japon, Allemagne, France) ou constituer une étape de transition vers une accumulation flexible (cas de la célèbre Silicon Valley ou de l'Orange County, en Californie).

### **2.2.3. Le milieu innovateur**

Une autre approche considère le territoire lui-même comme milieu innovateur. Cette approche a été initiée par Philippe Aydalot, elle vise à déterminer les conditions extérieures nécessaires à la naissance de l'entreprise et à l'adoption de l'innovation. Les chercheurs dans ce domaine considèrent que l'entreprise ne préexiste pas aux milieux locaux, mais qu'elle est secrétée par eux. Ils cherchent à théoriser les différentes formes d'interdépendance qui se tissent dans le territoire et interviennent dans le développement technologique, en incorporant des éléments variés. (Benko, 2000) souligne également que certes, le temps des nations n'est pas fini, les Etats jouent toujours un rôle crucial dans beaucoup de domaines, mais, pris entre échelons local et global, leur place dans l'économie s'est redéfinie. On assiste, d'une part, à un mouvement « vers le haut » : celui de l'internationalisation de l'activité économique dans un monde de plus en plus dépourvu de frontières, au point que certains n'hésitent pas à avancer l'hypothèse d'une prochaine disparition de l'Etat souverain classique fondé sur la notion de territoire. On a d'autre part un glissement « vers le bas » : on souligne l'intensification de la croissance économique d'un certain nombre de régions, reconnues comme les moteurs de la prospérité mondiale, qui donne lieu à une recomposition de la hiérarchie des espaces productifs.

### **2.3. La commune en Algérie**

En Algérie la loi N°11-10 du 20 Rajab 1432 correspondant au 22 juin 2011 relative à la commune stipule :

**Article1** : la commune est la collectivité territoriale de base de L'Etat. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

**Article2** : la commune est l'assise territoriale de la décentralisation et le lieu d'exercice de la citoyenneté. Elle constitue le cadre de participation du citoyen à la gestion des affaires publiques.

**Article 3** : la commune exerce ses prérogatives dans tous les domaines de compétence qui lui sont dévolus par la loi. Elle concourt avec l'Etat, notamment, à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel, à la sécurité, ainsi qu'à la protection et l'amélioration du cadre de vie des citoyens.

(Kahina, Kheloudja, 2014) estiment qu'en Algérie, la notion du développement local a évolué principalement sur deux périodes. La première est celle qui caractérise les premières années de l'indépendance, au cours desquelles l'acteur du développement local était un acteur unique, l'État en l'occurrence, qui définit et déploie des stratégies de développement dans le cadre d'une économie planifiée et centralisée. La deuxième période est caractérisée par la définition d'un ensemble de réformes s'inscrivant dans le contexte de l'ouverture du pays et de son intégration à l'économie de marché. De ce fait, le rôle de l'État en tant que principal décideur et entrepreneur commence à s'amenuiser avec la prise en considération de la capacité, de plus en plus forte, des échelons locaux à faire émerger des dynamiques locales et à propulser le processus de développement. C'est dans ce contexte que des réformes ont été engagées dès le début des années 1990. On a ainsi assisté à l'adoption de nouvelles lois relatives aux collectivités locales grâce auxquelles ces dernières ont bénéficié de larges prérogatives, notamment le fait que la commune doit être considérée comme collectivité territoriale de base et assise de la décentralisation. Institutionnellement, ce sont les politiques publiques qui définissent la ressource et qui donnent des directives d'aménagement au sein du territoire.

### **3. LA BONNE GOUVERNANCE : UN INSTRUMENT MANAGERIAL POUR UN DEVELOPPEMENT LOCAL ADEQUAT**

Actuellement la notion de bonne gouvernance constitue une référence pour expliquer la qualité du développement et de la croissance. Elle est inscrite comme objectif dans la majorité des documents de politique générale ou de plans de développement. Sa qualité est retenue comme l'un des facteurs qui déterminent la réussite d'une économie. Par contre le déficit en gouvernance est accusé d'être la principale cause des échecs et des contre performances.

(North, 2010) retient un lien de causalité entre développement et institutions et considère que ce lien agit dans les deux sens. Le développement possède une action positive sur les institutions, la qualité des institutions agit favorablement sur le développement.

(Lamiri, 2013) dans ce cadre met en évidence qu'en management on affirme que le bon Dieu est le meilleur démocrate parce qu'il a distribué équitablement l'intelligence au

sein des peuples. Mais l'organisation et la gouvernance des Etats font toute la différence. Ainsi, lorsque nous avons un Etat organisé, avec des institutions administrées rationnellement par les meilleures compétences, nous sommes en présence d'un dragon économique. Lorsque les institutions de l'Etat sont désarticulées, gérées intuitivement, sans les processus d'intelligence et de cohérence, alors nous sommes en présence d'un Etat inefficace et destructeur au lieu d'être créateur de richesses. Schumpeter, le célèbre économiste a bien compris la relation entre l'efficacité de l'Etat et l'efficacité de la relance économique.

Par ailleurs (Okamba, 2010) indique qu'il existe plusieurs formes de gouvernance : la gouvernance politique, la gouvernance administrative ; la gouvernance économique et financière, la gouvernance des entreprises. L'interaction entre toutes ces composantes de la gouvernance conduit vers la cohésion sociale durable, facteur de développement économique et social soutenable que l'on peut évaluer par le renforcement du sentiment d'appartenance des individus à une collectivité, par leur insertion dans la vie économique et sociale de la cité et par leur degré de participation à la décision collective. Parmi les leviers fondamentaux de rupture pour un développement local harmonieux et une efficience institutionnelle en Algérie, il y a lieu de mettre en lumière : la gouvernance. (Lakhlef, 2006) explique qu'en Algérie, la notion de gouvernance, fait ses apparitions dans les documents officiels dans les années 80, notamment dans les rapports des institutions internationales. En Algérie, la notion de gouvernance est entrée tardivement dans le vocabulaire des analystes et des hommes politiques. Le contenu de ce terme s'est construit à partir des leçons tirées des évaluations des différentes options de développement appliquées depuis les années 70. Le bilan de ces expériences s'est soldé par de nombreux échecs dont les causes étaient multiformes et se rapportaient à des aspects politiques, idéologiques et structurels. Durant cette période, les termes ajustement et conditionnalités occupaient une place prépondérante dans les solutions proposées aux pays en difficulté. L'analyse de ces expériences de développement a permis aux chercheurs, aux institutions internationales, notamment la banque Mondiale et le FMI, de dégager une synthèse qui démontre que la réussite d'une politique de développement ne dépend pas uniquement des finances et de l'utilisation des ressources naturelles. Le succès dépend entre autres de la qualité des institutions, du degré de participation des citoyens et des élus à la définition des objectifs, à la gestion, au contrôle. Le succès dépend aussi, de la manière d'utilisation des ressources naturelles et de la préservation de l'environnement. Ces raisons ont contribué à donner au terme gouvernance un sens plus large. Il englobe le processus de développement et tous ses liens et ses interactions avec les institutions, avec une dynamique incluant le présent et le futur d'un pays.

### **3.1. La gouvernance territoriale : un enjeu majeur pour le développement local en Algérie**

(Belmihoub ,2001) met en relief que la gouvernance est une affaire de management ou de réformes institutionnelles en matière d'administration, de choix politiques, d'amélioration de la coordination et de fourniture de services publics efficace.

La gouvernance territoriale, également appelé gouvernance locale est un système de gouvernance à l'œuvre aux différents niveaux et échelons territoriaux des états fédéraux et les Etats unitaires décentralisés. Elle associe généralement les parties responsables des objectifs, fonctions et gestion de la collectivité, ainsi que de l'évaluation, dans les domaines économique, social et environnemental. La gouvernance locale renvoie également à l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté susceptibles de porter un projet global commun et des projets spécifiques de développement de leur collectivité.

Selon (Pecqueur, 2000) la gouvernance est un processus institutionnel et organisationnel de construction d'une mise en compatibilité des différents modes de coordination entre acteurs géographiquement proches, en vue de résoudre les problèmes productifs inédits posées aux territoires. (Moreau Defarges, 2003) met l'accent sur le pouvoir qui doit résulter d'une négociation permanente entre les acteurs sociaux dans une bonne gouvernance.

### **3.1.1. Les enjeux de la gouvernance locale**

La gouvernance locale offre ainsi la possibilité de rapprocher les services publics des populations. Elle permet le transfert de pouvoirs, de compétences, de biens et de ressources du niveau central au niveau local. Les enjeux d'une gouvernance locale sont multiples et sont principalement d'ordre politique et socio-économique.

#### **3.1.1.1. Au plan politique**

Ace sujet (Konare, 2006) souligne que la gouvernance locale constitue une exigence du processus démocratique, car au-delà du pluralisme politique et de la transparence elle autorise, sinon favorise, l'initiative et le contrôle populaire. Pour (Loncle, Rouyer, 2004) elle encourage la participation et est porteuse de beaucoup d'espoirs pour les populations, notamment l'émergence d'une vie politique locale active.

#### **3.1.1.2. Au plan Socio-économique**

Selon (Ayeva, Jean, 2003) la gouvernance locale apparait comme un instrument privilégié du développement, car elle favorise l'émergence des initiatives de base en matière d'élaboration et de vote de plans/programme de développement pouvant être considérés comme les choix des populations elles-mêmes.

#### **3.1.1.2. La démocratie participative**

La démocratie participative est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, fondée sur le renforcement de la participation des citoyens à la prise de décision politique.

La démocratie participative peut prendre plusieurs formes, elle s'est d'abord instaurée sur le terrain de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, avant de s'étendre dans les champs de l'environnement. Les associations jouent un rôle central en tant qu'interlocuteurs pour les autorités publiques. La participation citoyenne s'exprime au sein des structures de gouvernance locale. (Fauchar, Mocellin, 2012) soulignent dans ce cadre que la participation à une décision peut prendre la forme d'une consultation, d'une concertation, d'une collaboration ou d'un référendum.

### **3.2. La contribution des ressources humaines comme levier de pilotage de la gouvernance locale**

(Baron, 2003) considère que l'amélioration de la gestion des ressources humaines, le développement et la valorisation des compétences dans le secteur public ne dépendent pas que de l'organisation concernée. Les changements que connaît la gestion publique avec ses orientations basées de plus en plus sur le résultat font naître de nouvelles exigences de performance. Pour y parvenir, beaucoup d'éléments et de facteurs sont indispensables. Un climat favorable à une éventuelle amélioration nécessite une transparence dans les procédures, la décentralisation des décisions, l'implication des différentes parties prenantes.

(Darbelet, Izard, Scaramuzza, 2011) observent que les enjeux sont considérables : il s'agit de passer d'une logique de gestion administrative (le personnel est perçu comme une source de coûts) à une logique managériale, dans laquelle le personnel est considéré comme une ressource qu'il convient d'adapter aux besoins de l'organisation. (Mazouz, Leclerc, 2008) notent que la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats sont constamment évoqués quand il s'agit de gestion dans la fonction publique.

L'évolution de la gestion des ressources humaines dans les collectivités locales en Algérie permet d'améliorer leur efficacité.

### **3.3. Valorisation et développement des compétences administratives : vecteur d'un management des talents**

(Belmihoub, 2005) indique que l'optimisation de la GRH dans la fonction publique dépend de beaucoup d'éléments et de facteurs réunis. En Algérie, la transition d'une gestion administrative du personnel à une gestion des ressources humaines basée sur les compétences est en train de se faire.

Les compétences sont au cœur de la gestion des ressources humaines. Pour qu'elles puissent devenir un véritable levier de performance et d'innovations, les collectivités locales en Algérie auront non seulement à en dresser l'inventaire ; mais elles doivent faire en sorte d'anticiper les mutations à venir pour s'adapter à toute forme de changement.

(El Moghrebi, Khiat, 2017) soulignent que la gouvernance repose sur trois principes fondamentaux à savoir : la démocratisation des processus, la compétence des agents en charge et la confiance. C'est la concrétisation de ces principes dans un Etat qui peut créer un environnement favorable à d'éventuelles améliorations dans la gestion des organisations et de leurs performances.

#### **3.3.1. Les compétences locales : composantes nécessaires des politiques publiques**

L'un des problèmes que les pouvoirs publics doivent régler est celui de l'articulation des compétences locales et des politiques publiques, autrement dit de la politique de l'Etat et des interventions des collectivités locales. Les politiques publiques se définissent par des objectifs que se donnent les gouvernants et qui peuvent varier en



fonction des circonstances, mais aussi en fonction des attentes réelles ou supposées des citoyens.

(Horton, Scheepers, 2005) expliquent que les compétences offrent un langage commun et une même compréhension des comportements requis pour atteindre les objectifs.

### **3.4. La modernisation administrative et l'innovation organisationnelle dans les collectivités locales en Algérie : sources de bonne gouvernance et de développement local**

(Lamiri , 2013) met en lumière ce qui suit « pour bon nombre d'analystes, il faut changer la législation, autoriser les décideurs locaux à créer des entreprises, monter des banques locales, permettre une collecte de plus de taxes locales Supposons, souligne t'il que demain les dispositions réclamées par nos experts soient mis en place : législation adaptée, fiscalité et décentralisation : aurions nous un développement locales suffisamment appuyé pour résoudre les problèmes d'emploi et de sous utilisation des potentialités locales ? Un programme d'action de ce genre nécessite que l'on se préoccupe de réunir dès le départ toutes les conditions nécessaires à sa réussite : la première et la plus importante concerne les qualifications humaines : les élus et les fonctionnaires locaux doivent être dotés des habilitations nécessaires, l'ingénierie pédagogique pour recycler les personnes en place est à concevoir ainsi que son mode d'emploi et de contrôle .Le mode de fonctionnement et de contrôle des APC doit changer dans le but d'encourager les systèmes de gestion par objectifs et décourager les injonctions politico-administratives ».

#### **3.4.1. La bureaucratie locale : un mal qui détruit la confiance des administrés**

L'Algérie est très mal située dans les différents classements internationaux sur le climat des affaires. L'une des causes principales est en l'occurrence : la bureaucratie. Le passage d'une institution bureaucratique à une entité experte exige un bouleversement complet des modes de fonctionnement. La réforme et la modernisation de l'administration constitue l'un des plus gros chantiers de réformes pour les prochaines années.

#### **3.4.2. L'administration électronique : vecteur de progrès et d'efficacité**

(Saint-Amand, 2005) distingue quatre étapes dans le développement de l'administration électronique ; l'étape d'information, l'étape d'interaction, l'étape de transaction et d'intégration. L'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) définit en 1993 l'administration électronique comme « l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) et en particulier de l'internet en tant qu'outil visant à mettre en place une administration de meilleure qualité envers les citoyens »

La politique de développement de l'administration électronique vise à améliorer la qualité du service au public et de simplifier les relations avec les usagers. L'administration électronique est un outil éminemment stratégique pour améliorer le service rendu aux citoyens.

Depuis quelques années, avec l'évolution importante d'Internet, la masse d'information disponible est de plus en plus grande et diverse dans tous les domaines. Cette

mutation est liée à l'avancement des technologies de l'information et plus particulièrement des télécommunications qui au cours de la dernière décennie, ont bouleversé la façon de travailler, de réfléchir, et de réagir (Bernaoui, 2016).

En Algérie le processus de modernisation de l'administration a enregistré une nette amélioration dans plusieurs secteurs à travers la mise en œuvre d'une batterie visant à rapprocher davantage l'administration du citoyen en assurant un service de qualité. L'objectif étant de faire de la modernisation et de l'informatisation des services publics la priorité de l'ensemble des secteurs d'activité ; pour la mise à niveau des performances de l'administration publique, et les hisser au niveau des aspirations des usagers et des opérateurs économiques ; Aussi, l'intégration des TIC (technologies de l'information et de la communication) dans le cadre de la modernisation des administrations publiques permet de réduire la bureaucratie et d'améliorer l'efficacité du service public.

#### **4. . QUELQUES ASPECTS SUR L'APPROCHE SOCIO ECONOMIQUE DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

(Graba, 2000) souligne que les collectivités locales constituent les cellules de base de la nation. Leurs attributions sont très larges et de plus en plus importantes au fur et à mesure que la décentralisation prend corps. Elles sont l'école où s'effectue l'apprentissage de l'exercice des responsabilités politiques. Aujourd'hui, l'espace communal local doit être un terrain pour l'innovation et l'attractivité économique. A travers les pouvoirs qui leurs sont conférés grâce à une autre vision en matière de décentralisation, les élus locaux devraient être en mesure d'innover en matière de fiscalité locale d'une part et de gestion socio-économique d'autre part. A titre d'exemple, l'innovation dans le domaine fiscal contribuera à drainer plus d'entreprises et promouvoir la création et le développement de zones industrielles. Le développement économique doit passer par le développement local et donc l'approche locale est un enjeu majeur pour le développement économique et social.

##### **4.1. Décentralisation des collectivités locales : un enjeu primordial**

(Khelil, 2011) note pour sa part que dans le processus de décentralisation, l'Etat moderne doit veiller à accorder aux collectivités locales, toutes les prérogatives et tous les moyens qui leur permettront d'assurer la totale responsabilité de gestion de leurs territoires respectifs (elles seront responsables vis-à-vis des citoyens), tout en sauvegardant l'unicité des politiques et stratégies nationales qui doivent, dans l'intérêt général, transcender les conjonctures locales.

##### **4.2. L'amélioration de la finance locale : Un atout majeur pour le développement économique local**

Dans ce contexte dynamique, la question de la pertinence des systèmes budgétaires, comptable et de contrôle qui leur sont imposés par la loi et les règlements est aujourd'hui posée en Algérie comme ailleurs. Les communes ont un besoin impérieux de règles budgétaires et comptables et de contrôles externes modernes répondant pleinement aux exigences nouvelles de la démocratie locale ; aux attentes de leurs partenaires publics

et privés et aux objectifs d'une gestion autonome moderne conforme aux exigences nouvelles de la démocratie locale

(Mekidèche et Goumiri, 2017) dans un entretien au El Watan économique du 27 novembre 2017 mettent en lumière la problématique de la forte dépendance des collectivités locales aux dotations budgétaires de l'Etat et sur les moyens d'optimiser les ressources financières locales. L'Algérie a conservé les traditions Jacobines centralisatrices de l'Etat Français, au moment d'ailleurs où ce dernier a fait sa mue dans ce domaine. Au niveau local et régional l'investisseur quasi exclusif reste l'Etat par les instruments budgétaires que sont le plan communal de développement (PCD) et le programme sectoriel de développement (PSD). Les projets financés directement par les collectivités locales restent marginaux compte tenu de la faiblesse structurelle de leurs ressources humaines et financières. Le financement du développement territorial est posé dans toute sa difficulté et sa complexité ; une réforme s'impose dans ce cadre. Le président de l'APC ne doit pas compter uniquement sur les budgets octroyés par l'Etat, il est appelé à créer de la richesse au sein du territoire, dont il est le premier magistrat. Toutefois, comme le suggère (Graba, 2000) il est un fait certain et avéré qu'en dehors de la refonte dans un premier temps et de la réforme dans un second temps de la fiscalité locale qui doivent rendre plus efficace le système de collecte des impôts locaux, il ne peut tout le temps être fait appel à de nouvelles taxes pour couvrir les dépenses de plus en plus importantes des collectivités locales. En effet au dessus d'un certain seuil de pression fiscale les impôts ou taxes nouvelles ne peuvent qu'avoir un impact négatif sur l'économie d'autant que les dépenses supplémentaires sont souvent improductives. Les collectivités locales se doivent de rechercher d'autres ressources qui existent et qui ont été perdues de vue ou négligées dans leur rentabilisation. De ce fait, elles doivent s'atteler à mobiliser ces ressources.

#### **4.3. Les réformes au niveau local**

Pour (Khelil, 2011) la nouvelle conjoncture économique, marquée par un besoin de réformes nécessite la restitution des rôles aux responsables des différents niveaux d'administration du territoire. Il s'agit, conformément aux principes de la démocratie et de la décentralisation, de redonner à l'administration communale, toutes les prérogatives et les moyens d'actions d'une autorité locale, pleinement responsable :

- De la mise en œuvre, pour ce qui lui revient, des stratégies et politiques arrêtées par l'Etat ;
- De la prise en charge effective, au niveau local de tout ce qui concerne le développement du territoire administré, et l'amélioration des conditions de vie des citoyens qui y résident.

#### **3.4. La gouvernance économique au niveau local**

Dans une perspective de développement local ; la gouvernance local renvoie à l'ensemble des interactions entre les acteurs d'une communauté susceptibles de porter un projet global commun et des projets spécifiques de développement de leur collectivité. On regroupe ces acteurs en trois catégories. Le secteur public national et local, le secteur privé et la société civile. Les autorités municipales, les ministères et les institutions nationales

bien déconcentrées ; les associations de tout type, les coopératives et les entreprises commerciales et de production en sont quelques exemples. La gouvernance locale fait moins appel à l'autorité ou à la notion de structure qu'à la synergie qui se crée entre les preneurs de décisions d'horizons différentes qui collaborent à des projets ou des activités de la collectivité

La stratégie de développement économique local a pour objectif de stimuler l'économie locale et régionale pour renforcer la compétitivité et la capacité d'emploi des entreprises sur place. Pour cela, l'établissement d'une synergie dans le cadre d'un développement d'échange d'expériences entre la communauté des entrepreneurs et leurs associations professionnelles d'un côté et l'administration et les structures d'appui locales de l'autre côté, comme les chambres de commerce par exemple est intéressante à plus d'un titre.

#### **4.4.1. L'innovation et les pôles de compétitivité : des outils pour un développement local en Algérie**

Les pôles de compétitivité nécessitent un certain nombre d'acteurs qui participent à un développement. Il y a l'entreprise, l'université avec ses centres de recherches et les collectivités locales. La locomotive est l'université, qui peut accompagner le développement et ériger un mode de gestion. L'université possède les moyens humains, mais les financements, c'est aux entreprises et aux collectivités locales de les apporter puisque les retombées de ces financements les toucheront directement. Dans les pôles de compétitivité, Il ya un certain rayon d'action dans lequel gravitent des centres d'intérêts et ces derniers sont en dynamique permanente de compétitivité. L'innovation et la recherche sont devenues des enjeux économiques importants et des éléments fondamentaux de la compétitivité d'une économie. Développer la croissance par la mise en commun des moyens d'entreprises innovantes, de recherche et développement, telle est l'ambition des pôles de compétitivité.

Dans ce cadre, pour donner à l'innovation toutes ses chances de réussite, la collectivité locale aura à travailler en parfaite cohésion avec tous les acteurs nécessaires au développement de l'économie nationale. La mise en avant de facteurs clefs de compétitivité industrielle, au premier rang desquels se trouve la capacité d'innovation par la recherche et développement (R-D) constitue l'enjeu de la politique des pôles de compétitivité qui a été conceptualisée par Michael Porter universitaire à Harvard, sous le nom de : cluster note (Bouchagha, 2016). Il demeure bien entendu que la concrétisation de tels projets exige un niveau de compétences et d'expériences. Il s'agit de donner un nouvel élan aux collectivités locales en Algérie et tous les secteurs susceptibles d'y contribuer doivent être invités à se rassembler autour d'un pacte productif pour la compétitivité, la croissance et l'emploi et un management stratégique. (Stiglitz ,2010) prix Nobel d'économie explique que le troisième président des USA Thomas Jefferson, a fait observer que le savoir est comme une chandelle : lorsqu'une chandelle en allume une autre, sa propre lumière ne diminue pas, .il est donc inefficace de restreindre l'usage du savoir. De telles restrictions ont un cout particulièrement lourd dans la recherche scientifique fondamentale. Mais pour que le savoir

soit diffusé librement ; l'Etat doit assumer la responsabilité de financer sa production. C'est pourquoi il joue un rôle fondamental dans la promotion de la connaissance et de l'innovation.

#### **4.5. La commune manager**

(Khelil, 2011) met en exergue l'image de la commune manager qui repose sur la nécessité de faire plus et mieux avec des ressources restreintes. Il estime dans ce sens, que cela suggère la mise en œuvre d'une stratégie articulée autour d'une connaissance précise des données socio-économique et des potentialités, de l'identification des domaines de synergie et de solidarités et des formes de partenariats à imaginer, pour la prise en charge au moindre cout pour la collectivité, des besoins essentiels de la population. La majorité de nos communes disposent d'un potentiel important de cadres en exercice ou à la retraite. Cette ressource humaine, formée dans des domaines aussi divers, que ceux, de la gestion des collectivités, de l'économie, de la sociologie, de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement ... est le premier atout d'une commune à la recherche d'une efficacité, et disposée à relever les défis qui se posent au développement durable de son territoire.

##### **4.5.1. L'importance de l'entrepreneuriat dans le développement local**

L'entrepreneuriat a suscité ces vingt dernières années un intérêt croissant dans les milieux politiques que dans les milieux académiques. Une des principales raisons de cet engouement réside notamment dans la redécouverte que l'entrepreneuriat représente une force vitale pour les économies des pays développés dans la mesure où il stimulerait et favoriserait la croissance estime (Capron, 2009). Dans ce cadre, (Lakhlef, 2014) met en relief l'importance de l'entrepreneuriat pour le développement et la croissance d'un pays qui a poussé la majorité des pays à intégrer l'initiation et la formation à l'esprit de création d'entreprise dans le système éducatif. La culture entrepreneuriale et managériale est à intégrer rapidement dans l'ensemble des institutions en Algérie, notamment au niveau communal et dans les institutions de formations afin que cette culture puisse se développer dans les collectivités locales afin que les élus communaux par exemple puissent aider les entrepreneurs à investir dans leurs communes.

(Lamiri, 2013) souligne que les scientifiques sont formels sur un aspect : une variable clé du développement réside dans la qualité et la quantité des entrepreneurs au sein d'un pays. C'est par exemple, la thèse centrale de l'économiste britannique Lewis, prix Nobel d'économie. C'est aussi la position clé d'un des économistes les plus illustres du siècle dernier : l'austro- américain Joseph Schumpeter (1950). Un pays ne peut pas se développer avec peu d'entrepreneurs ou des investisseurs de qualité médiocre. Schumpeter qui donne la primauté à l'aspect économique de l'entrepreneuriat ne sépare pas l'idée et les initiatives d'un entrepreneur de l'acte d'innover : un entrepreneur est une personne capable de transformer une idée ou une invention, en une innovation réussie

L'une des conditions de base reste la mise en place localement d'un réseau de liaisons de recherches mixtes : communes- entreprises-universités et institutions de formations pour intensifier les échanges entre les secteurs et déterminer les facteurs d'incitations suffisants à leur impulsion.

## **5. L'INTERCOMMUNALITE COMME LEVIER DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

L'intercommunalité désigne les différentes formes de coopération existant entre les communes. La gestion commune de certains services publics locaux ou la réalisation d'équipements locaux, de manière à mieux répartir les coûts et à profiter d'économies d'échelle. Dans ce cas, les communes recherchent une forme de coopération intercommunale relativement souple ou associative. Aussi, l'intercommunalité est le rassemblement institutionnel de plusieurs communes qui partagent un projet de développement. Pour la réalisation de ce projet, les communes mettent en commun leurs moyens et leurs ressources dans un souci d'efficacité et de gestion publique.

### **5.1. Les objectifs de l'intercommunalité**

(Khelil, 2011) situe la coopération intercommunale comme des techniques managériales à mettre en œuvre et qui supposent pour exprimer leur pleine efficacité, de maximiser les atouts de chaque espace communal, en recherchant les synergies et les solidarités qui peuvent les appuyer, dans le cadre de l'espace géoéconomique le plus adapté, à leur mobilisation. Dans ce contexte, l'aire de planification de gestion et d'aménagement de l'espace local est forcément l'espace géoéconomique intercommunal qui permet, au contraire des limites souvent étroites ou restrictives du cadre communal, de s'appuyer sur des solidarités, de créer des synergies et donc de promouvoir la création de richesses, à partir d'un management en commun des potentialités et gisements que regroupe l'espace de coopération.

L'intercommunalité constitue donc un remède à l'émiettement communal et peut être considérée comme un instrument de l'organisation rationnelle des territoires.

### **5.2. L'intercommunalité : vecteur de coopération en matière de management de projets**

Au niveau national, l'intercommunalité peut constituer un remède à l'émiettement communal d'une part, et d'autre part à la gestion de projets. En effet, l'intercommunalité rassemble des moyens dispersés et structure des initiatives locales en matière de projet par exemple. En effet, la décision d'investir est une décision importante pour une collectivité locale ou une administration centrale. C'est aussi, une décision financière importante dans la mesure où la réalisation d'un investissement nécessite un financement adéquat donc une immobilisation importante de fonds. Aussi, la conduite collective de projets de développement local constituera un important levier de management. L'intercommunalité de projet fera bénéficier les communes algériennes d'une plus value certaine.

## **6. LE DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES DE PROJET**

La littérature sur les territoires de projet s'est développée depuis les années 1990 sous l'impulsion de certains économistes dits « de la proximité » (Pecqueur, 1993, Angeon et Bertrand, 2009). Un territoire de projet se définit comme l'espace économique, social et physique sur lequel un projet de territoire s'élabore. Organisé, il est en capacité de contractualiser sur un projet global avec les autorités chargées de l'aménagement et du

développement territorial. Pour (Rahmani, 2003) le développement en Algérie n'a pas été accompagné d'une planification territoriale appropriée et a donné lieu à des disparités territoriales qui sont allées en s'accroissant, sous l'effet également d'une croissance démographique record de notre population, tout au moins jusqu'aux années 1980. Ces mutations ont donné lieu à une urbanisation massive et désordonnée, et ont abouti, du fait de la concentration des investissements industriels au nord du pays (notamment vers les agglomérations portuaires), à une littoralisation accentuée des activités et du peuplement. Cette littoralisation menace aujourd'hui autant les équilibres économiques et sociaux du territoire que son environnement, ses ressources et les équilibres écologiques vitaux de ses milieux.

Le développement des territoires de projet mise sur une compétitivité des entreprises qui s'appuie sur des avantages spécifiques aux territoires. A cet effet, (Pecqueur, 2001) indique dans ce cadre, que ceci passe par la mobilisation de ressources immatérielles, la capacité de coordination des acteurs locaux et la mise en œuvre d'apprentissages collectifs.

## **7. CONCLUSION:**

Les collectivités locales constituent les cellules de base de la nation. Une politique de développement économique locale harmonieuse et ce, à travers des réformes structurelles qui sont un passage obligé permettra d'augmenter le potentiel de croissance. Dans ce cadre, l'augmentation du potentiel de croissance en question et de la compétitivité passe aussi par la recherche d'un service public plus efficace, c'est-à-dire du meilleur rapport entre l'utilité et la qualité du service public et le niveau des dépenses publiques. Les réformes structurelles s'imposent donc. Une révision du climat des affaires et de l'environnement économique dans les communes algériennes augmentera les sources de performances des collectivités locales algériennes. Egalement, une révision des finances des collectivités locales certes s'impose ; toutefois le développement local ne peut être réduit aux seules questions d'ordre financier et comptable. D'autres aspects n'en sont pas moins importants, voire déterminants : Des ressources humaines qualifiées, un développement de l'entrepreneuriat au niveau local, une densification du tissu des PME/PMI, l'implantation de nouvelles zones industrielles, une économie fondée sur la connaissance, une bonne gouvernance, l'intercommunalité, le partenariat, la lutte contre la bureaucratie, une efficacité ayant trait au climat des affaires, une administration électronique, l'innovation organisationnelle, une gestion efficace des espaces communaux, une décentralisation authentique et responsable, un aménagement du territoire cohérent, une gestion urbaine pour lutter contre les disparités... constituent des leviers fondamentaux pour un développement local harmonieux en Algérie. Une nouvelle culture du management du développement local contribuera à orienter la commune vers l'optimisation de ses potentialités, dans l'intérêt du bien être du citoyen et de l'équité sociale. La participation et l'implication active de la population sont essentielles à toute initiative de développement local.

**BIBLIOGRAPHIE:**

1. **ALEYA T et JEAN B.** « *Gouvernance locale et renforcement des capacités : Quelques pistes de réflexion pour un développement territorial durable des collectivités rurales* » Rapport de recherche N°3. Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) 2003.

2. **BARON C.** « *Une bonne gouvernance pour une GRH basée sur la compétence dans la fonction publique (Article)* ». Ouvrage commun intitulé : La confiance au cœur de la GRH. Coordonnée par le Pr Khiat Assya. Editions El Adib ; Oran, 2003.

3. **BELMIHOUB MC.** « *La gouvernance et le rôle économique et social de l'Etat ; entre exigences et résistances* », Revue Idara de l'ENA, volume 11, Alger, 2001.

4. **BELMIHOUB MC.** « *La réforme administrative en Algérie. Innovations proposées et contraintes de mises en œuvre* ». United Nations Public Administrations. Net work, 2005.

5. **BENKO G.** « *Géographie économique et théorie de la régulation* », Volume xxxi N°62, Finisterro, 2000.

6. **BENKO G.** « *Les théories du développement local* », ouvrage l'économie repensée coordonné par Philippe Cabin ; Edition sciences humaines ; Auxerre, France, 2001.

7. **BERNAOUI A.**, *Veille et intelligence économique. Quelle problématique pour un système d'information en Algérie* ; OPU, Alger.2010.

8. **BOUCHAGHA S**, *Economie El Watan* du 24 aout 2016.

9. **BUSSI M et BADARIOTT D**, *Pour une nouvelle géographie du politique, territoire, démocratie, élections.* Economica « Anthropolos » Paris, 2004.

10. **CAPRON H.**, *Entrepreneuriat et création d'entreprises*, Editions de boeck. Bruxelles, 2009.

11. **DARBELET M, IZARD Let SCARAMUZZA M.**, *L'essentiel du management*, Berti Editons, Alger, 2011.

12. **EI MOGHREBI S et KHIAT A** ; « *Une bonne gouvernance pour une GRH basée sur la compétence dans la fonction publique (Article)* ». Ouvrage commun intitulé : La confiance au cœur de la GRH. Coordonnée par le Pr Khiat Assya. Editions El Adib ; Oran, 2017.

13. **EIIAS N**, *Qu'est ce que la sociologie ?* Pandora, coll « Des sociétés » Aix-en-Provence ; France, 1981.

14. **FAUCHAR L et MOCELLIN.**, *Démocratie participative, progrès ou illusion*, Editions L'Harmattan, Paris, 2012.

15. **HORTON S et SCHEEPERS S**, « *Modèles de gestion des compétences en Europe* », Revue Française d'administration publique, 2005.

16. **KAHINA M et KHELOUDJA A.** « *Le rôle des collectivités territoriales dans le développement local à l'ère des réformes en Algérie : le cas des communes de Béjaïa* », Revue Erudit, Vol 44, 2014.



17. **KHELIL A.**, « La commune dans le défi du management et de l'ingénierie territoriale », Casbah Editions, Alger, 2011.

18. **KONARE A.**, *Processus de décentralisation et pluralité de logiques des acteurs au Mali*, Paru dans l'ouvrage : Décentralisation et pouvoirs en Afrique, Editions IRD ; Paris, 2006.

19. **GOUTTEBEL JY.**, *Stratégie de développement territorial*, Editions Economica ; Paris, 2003.

20. **GRABA H.**, *Les ressources fiscales des collectivités locales*, Enag/Editions, Alger, 2000.

21. **LAKHLEF B.**, *La bonne gouvernance*, Dar El Khaldounia ; Alger, 2006.

22. **LAKHLEF B.**, *Créateur d'entreprise et dirigeant d'entreprise*, Alger-Livres-Editions, 2014.

23. **LAMIRI A.**, *La décennie de la dernière chance. Emergence ou déchéance de l'économie algérienne ?*, Editions Chihab ; Alger, 2013.

24. **LONCLE P et ROUYER A.** « *La participation des usagers : un enjeu de l'action publique locale* », Revue Française des affaires sociales N°4/2004.

25. **MADANI M.** « *Villes algériennes entre panne de projet et urbanisme de fait* », Revue Naqd N° 16, 2002.

26. **MAZOUZ B et LECLERC C.**, *La gestion intégrée par résultats*, Presses de l'université du Quebec ; Canada, 2008.

27. **MEKIDECHE et GOUMIRI.**, *Economie El Watan* du 27 Novembre 2017.

28. **MOREAU DEFARGES P.**, *La gouvernance*, PUF, Paris, 2003.

29. **NORTH D.**, *Institutions, institutional change and Economic Performance* Cambridge University Press, 2010.

30. **OKAMBA E.**, *La gouvernance : Une affaire de société*, Edition L'Harmattan, Paris, 2010.

31. **PECQUEUR B.**, *Le développement local*, Editions Syros ; Paris, 2000.

32. **PECQUEUR B.**, *Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire. Géographie, Economie, Société*, Vol3 ; N°2.

33. **RAHMANI C.**, *Une nouvelle dynamique à l'aménagement du territoire : L'Algérie horizon 2020*. Ouvrage collectif intitulé : Algérie perspectives 2010 : Développement et démocratie. Co- Edition ADEM et jeune indépendant, Alger, 2010.

34. **RAHMANI C.**, *Les finances des communes algériennes, Insincérité, déficits et bonne gouvernance*, Casbah Editions, Alger, 2009.

35. **SAINT-ARNAUD G.** « *E-Gouvernement : cadre d'évolution de l'administration électronique* » Systèmes d'information et management, vol.10, N° 1, 2005.

36. **SIDI BOUMEDIENNE R.** « *Désordres ou des ordres urbains* », Revue Naqd N° 16, 2002.

37. **STIGLITZ JOSEPH E.** Prix Nobel d'économie: « *Le triomphe de la cupidité* », Traduit de l'anglais (américain) par Paul Chemla. Editions LLL, Paris, 2010.

